

**CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2025**

**PROCES-VERBAL**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le jeudi 20 février à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 23 JANVIER 2025 est approuvé à l'unanimité.

---

**1° - Compte-rendu AG OGEC Ecole Sainte Anne**

Le bilan présenté est à l'équilibre mais 2 mois d'emprunt n'ont été débités qu'en septembre ce qui a permis cet équilibre.

De nombreuses économies ont été réalisées tout au long de l'année cependant la question sur la location éventuelle d'une partie du bâtiment est revenue.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est important que la commune prenne une motion pour une ouverture de classe. Le tarif doit lui aussi être revu pour la rentrée prochaine.

Une approche a été faite auprès du lycée du Val de l'Ouin pour avoir un ou une élève en alternance.

**2° - Affectation logement ADMR**

Lors du conseil précédent il avait été évoqué la location du local en bureau. Mme Alexandra Dubuis de l'agence Laforêt est venue voir le local et elle pense qu'un logement d'habitation serait plus approprié. Un loyer de 250 € serait à envisager. Des demandes de devis vont être faites auprès de Mr Kevin Baxter et l'homme qui tombe à Pic pour effectuer les travaux de pose d'une douche.

### **3° - Projet repowering parc éolien de Trayes**

Le «repowering» (ou «renouvellement» en français) désigne le «remplacement intégral» d'unités de production électrique par de nouvelles unités plus performantes.

Cette opération permet de tirer parti des innovations et de remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus grands, plus puissants et présentant un meilleur rendement. Elle permet ainsi d'augmenter la production électrique d'un site, de réduire ses coûts d'exploitation ou encore ses impacts environnementaux.

Une telle opération permet notamment de continuer à exploiter l'énergie éolienne dans les zones disposant des meilleures ressources de vent (où les premiers parcs ont généralement été installés), tout en bénéficiant des infrastructures existantes.

EDF Renouvelable a été mandaté pour travailler sur les parcs éoliens vieillissants et notamment celui de Trayes. EDF Renouvelable démarché les propriétaires et notamment deux propriétaires de Largeasse.

Nous sommes sollicités pour :

Valider l'étude de faisabilité du parc éolien.

Le conseil municipal accepte de valider l'étude

Signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public. Non validé et reporté à une prochaine réunion de conseil.

### **4° - Subventions associations 2025**

Le conseil municipal vote comme suit le montant des subventions pour l'année 2025 :

<b>Association</b>	<b>Montant 2025</b>
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	750,00€
Aide à domicile en milieu rural	2 250,00€
Tennis Club	1 000,00€
SCAL MC	1 000,00€
Espoir gymnique	1 000,00€
Les copains de Paul et Thibault	150,00€
O.N.G. « solidarité et fraternité Franco Malgache-UNC »	150,00€
Amicale De Gâtine	150,00€
L'outil En Main	50€ par enfant

### **5° - Remplacement agents temps partiel**

Un agent étant en arrêt depuis le 17/02/2025 et jusqu'au 4/4/2025, son remplacement a été pourvu par une résidente à Largeasse à raison de 16 heures par semaine avec un contrat intérimaire.

## 6° - Location salle entreprise Monosem

### N° 2025-008 Annule et remplace délibération n°2024-052 du 14/11/2024 Vote des subventions 2025

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs de locations des salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

		<b>Particuliers Largeassiens/ Sociétés Largeassiennes</b>	<b>Particuliers Hors Commune</b>	<b>Sociétés/ Associations Hors Commune</b>	<b>Associations Communales</b>
<b>Salle Guy GONNORD</b>	La Terrasse	155,00 €	220,00 €	220,00 €	<b>GRATUIT</b>
	1 salle + la Terrasse	270,00 €	420,00 €	260,00 €	
	2 salles + la Terrasse	325,00 €	585,00 €	385,00 €	
	Option jeudi soir à partir de 17h	60,00 €	60,00 €	-	
	Lendemain de fête	55,00 €	105,00 €	-	
	Vin d'honneur	95,00 €	95,00 €	95,00 €	
	Réveillon	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Salle du Millénaire	60,00 €	95,00 €	95,00 €	<b>GRATUIT</b>	
Location percolateur	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	
Cautiion	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	

## 7° - Quart de crédit

### N° 2025-009 Quarts de crédits 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de payer les factures d'investissement afférentes aux travaux des Logements jeunes ; il y a lieu d'inscrire des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2025.

Ces dépenses relevant de la section investissement, il est proposé que les sommes indiquées ci-dessous soient d'ores et déjà allouées afin de permettre le paiement des factures corrélatives.

Monsieur le Maire donne lecture de l'Article L1612-1 du CGCT lui permettant, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

<b>Travaux</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Logements Jeunes	21/2138	15 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>

Vu l'article L1612-1 du GCT,

Considérant l'intérêt pour la commune de Largeasse d'engager ces dépenses d'investissement

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer l'énoncé de cet article, effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces s'y rapportant,
- de **PREVOIR** les crédits au budget 2025,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

### **8° - Borne incendie Ecochardière**

Des travaux sur le réseau d'eau potable chemin de l'Ecochardière vont avoir lieu au mois de mars. Une borne incendie va être installée pendant ces travaux. Le SVL a adressé un devis d'un montant de 2.904,54 € pour la pose de cette borne incendie. Le Conseil municipal VALIDE la devis du SVL.

### **9° - Terrain 13 rue des Champs Berton**

Le propriétaire du terrain a accepté la proposition d'achat faite par la commune pour la somme de 4.000 €. Le conseil municipal valide le rachat. Un devis pour la remise en état de la parcelle a été adressé par la société Roy TP. Il s'élève à la somme de 2.871,60 € TTC. Le conseil municipal valide le devis de la société Roy TP. Par la suite, la parcelle sera mise en vente pour la somme de 12,90 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal VALIDE le prix de 12,90 € le m<sup>2</sup>.

### **10°- Armorique Charpente gymnase**

ARMORIQUE ETUDES a envoyé un devis de 11 366 € ht pour la réfection de la charpente de la salle de sport. Des demandes de devis vont être faites auprès des entreprises suivantes : BROSSEAU, SARL BERTHELOT de Bressuire, SARL MORISSET de la Chapelle Saint Laurent.

Le SIEDS a adressé un estimatif des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques pour la salle paroissiale de 20.000 € ht pour une installation de 17 kw. Des demandes de devis vont également être faites auprès de plusieurs entreprises.

### **11°- Questions diverses**

- MUSICLUB : une demande de mise à disposition de la salle Guy Gonnord pour le mois de novembre a été faite par courrier auprès de la mairie. Pas possible de bloquer la salle pendant un mois. Revoir avec eux la semaine prochaine.
- ANTENNE RELAIS TELEPHONIE : La société Valocime (récupère des contrats de location) a rencontré aujourd'hui Mr Jean-Jacques GROLLEAU et Mme BODIN Christelle. Le constat a été fait qu'aucun versement n'a été fait jusqu'à présent à la mairie.
- Le logement n° 8 de la résidence va se libérer. Mr WATRIN André va louer le logement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025. Le conseil municipal accepte la location du logement à Mr WATRIN André.

- Fête communale : Elle aura lieu le vendredi 4 juillet 2025.
- Travaux nettoyage : Afin de faire ces travaux, ROY TP a adressé un devis de 4.034,40 €. Ces travaux se feront dans le courant du mois de septembre
- Travaux de voiries : Un autre devis ROY TP pour entretien des fossés a été établi pour la somme de 2.808 € TTC à la journée
- Prochains conseils municipaux :

\*préparation budget le lundi 17 mars à 14h

\* CM 27 mars à 20h

\* CM 17 avril à 20h30

\* CM 22 mai à 20h30

\* CM 26 juin à 20h30

Le secrétaire de séance

Christelle BODIN



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

